



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/472

Approbation d'un avenant de prolongation d'un an à la convention pluripartite d'objectifs 2017-2018-2019-2020 entre la Ville de Lyon, l'Etat DRAC, La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois Huit.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/472 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION
D'UN AN A LA CONVENTION PLURIPARTITE
D'OBJECTIFS 2017-2018-2019-2020 ENTRE LA VILLE DE
LYON, L'ETAT DRAC, LA REGION AUVERGNE-RHONE-
ALPES ET LA SCOP SARL LES TROIS HUIT. (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SCOP SARL Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre est un collectif de création théâtrale qui réunit une équipe artistique, technique et administrative. Le collectif fait vivre le nouveau théâtre du huitième (NTH8), situé 22 rue Commandant Pégout dans le 8^e arrondissement de Lyon, au sein d'un bâtiment municipal nommé l'Espace 101. Ces locaux sont mis à disposition, à titre gratuit, par la Ville de Lyon au profit de la SCOP SARL, par convention d'occupation du domaine public.

Depuis 2003, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon accompagnent le travail de la Compagnie Les Trois-Huit dans le cadre d'une convention pluripartite, la dernière ayant été signée en 2017.

Pour mémoire, dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon a attribué à la compagnie une subvention de fonctionnement d'un montant de 195 000 € sur l'exercice 2020.

Lieu de fabrication théâtrale, le NTH8 accompagne les écritures contemporaines grâce à des premières mises en scène de texte (mise en scène de 36 auteur-es durant la saison 2018-2019, accueil du festival En Acte(s) à l'automne 2019).

La compagnie accueille dans un esprit mutualiste d'autres équipes artistiques, lyonnaises notamment, et se donne une mission d'incubateur de jeunes artistes (quatre jeunes équipes accueillies en résidence et trois associées durant la saison 2018-2019).

La Compagnie des Trois-Huit a été à l'initiative en 1997 du dispositif d'emploi et de formation de jeunes comédien-es GEIQ-Théâtre et en est toujours l'employeur principal (deux créations avec de jeunes comédien-es du compagnonnage durant la saison 2018-2019).

Pôle de création artistique et de médiation, le NTH8 multiplie les actions menées en direction des publics malentendants, en s'impliquant notamment dans un parcours culturel spectateur-es sourd-es (PCSS). L'équipe s'investit fortement dans le 8^e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier prioritaire des Etats-Unis.

Ouvert à tous les publics, le NTH8 a expérimenté très tôt une politique tarifaire libre et consciente.

Depuis 2017, le NTH8 est signataire de la Charte de coopération culturelle.

La convention d'objectifs qui lie le NTH8, la Ville de Lyon, l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Compte-tenu du contexte actuel de crise sanitaire et afin de disposer du temps nécessaire à la définition des orientations souhaitées pour le NTH8, il est proposé de proroger la convention d'objectifs d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, conjointement avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'avenant joint au présent rapport formalise cette prolongation d'une durée d'un an.

Vu la convention d'objectifs conclue le 23 mai 2017 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention d'objectifs, susvisé, établie entre la SCOP-SARL les Trois Huit Compagnie de Théâtre et ses partenaires financiers, l'Etat, la Région Auvergne- Rhône-Alpes et la Ville de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET